



organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses

Accréditation dans le domaine des hautes écoles spécialisées

Standards de qualité s'appliquant aux filières d'études

Points de référence

organ für akkreditierung und qualitätssicherung
der schweizerischen hochschulen

organo di accreditamento e di garanzia della
qualità delle istituzioni universitarie svizzere



organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses

Introduction

Les standards de qualité énoncés dans ce document s'appliquent aux filières d'études des hautes écoles spécialisées (HES) et sont identiques aux normes de qualité formulées dans les « Directives du Département fédéral de l'Economie pour l'accréditation des hautes écoles spécialisées et de leurs filières d'études » du 4 mai 2007¹. Ces standards sont également conformes aux «Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area» de l'ENQA².

Les questions et points de référence sont basés sur le document de l'OAQ développé pour le domaine universitaire: «Standards de qualité, filières d'études universitaires, Points de référence» du 17 mars 2003.

La relation étroite entre les standards de qualité du domaine des HES et les standards de qualité utilisés pour le domaine universitaire garantit une égalité de traitement entre HES et universités.

¹ Ci-après nommées Directives du DFE.

² European Association for Quality Assurance in Higher Education.

Domaine 1 Exécution et objectifs de formation

Standard 1.01

La filière d'études vise les objectifs de formation définis dans les lignes directrices et la planification stratégique de la haute école spécialisée et préparant, en règle générale, les étudiants à un diplôme attestant leur qualification professionnelle.

	Questions	Points de référence
1.01.01	<p>Quels sont les objectifs de formation de la filière d'études?</p> <p>Quels sont les contenus des enseignements?</p>	<p>La filière d'études possède des objectifs de formation pour chacun des titres délivrés. Les objectifs de formation sont explicitement formulés et déterminent les connaissances et aptitudes requises. Ils doivent être connus par le corps enseignant et les étudiants et correspondre aux contenus des cours.</p> <p><i>Annexes recommandées: liste des objectifs de formation, formulés clairement de façon à faciliter leur réalisation (compétences); programmes et descriptifs actuels des cours.</i></p>
1.01.02	<p>Les objectifs de formation ou d'apprentissage correspondent-ils aux lignes directrices et à la mission de la haute école spécialisée?</p>	<p>Les objectifs de formation ou d'apprentissage de la filière d'études concernée correspondent à la mission de la haute école spécialisée.</p> <p><i>Annexe recommandée: document présentant la mission (lignes directrices) de la haute école spécialisée.</i></p>

Supplément pour les filières d'études en coopération

	Questions	Points de référence
1.01.03	<p>De quelle manière la filière d'études en coopération est-elle intégrée dans la planification stratégique de la haute école spécialisée ?</p>	<p>Voir point de référence 1.01.01</p>



organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses

1.01.04 Quelle plus-value la filière
d'études en coopération
apporte-t-elle à la haute école
spécialisée, au corps
enseignant et aux étudiants et
étudiantes?

Domaine 1 Exécution et objectifs de formation

Standard 1.02

La filière d'études est en principe déterminée d'après les critères internationaux, et en particulier européens, de reconnaissance des diplômes³.

	Questions	Points de référence
1.02.01	La filière d'études est-elle déterminée selon les critères internationaux / européens de reconnaissance des diplômes ?	La filière d'études est déterminée d'après les critères internationaux / européens de reconnaissance des diplômes.

³ Pour les professions réglementées, il conviendra de tenir compte, outre la réglementation suisse concernant l'exercice de la profession, également des directives de l'UE.

Domaine 1 Exécution et objectifs de formation

Standard 1.03

La faisabilité de la filière est attestée.

	Questions	Points de référence
1.03.01	La faisabilité de la filière est-elle attestée ?	Le programme des cours et les examens de modules sont ajustés les uns aux autres de sorte qu'il reste faisable de les suivre entièrement. La fréquence et la répartition des examens génèrent une charge qui ne met pas en question la faisabilité des études. La charge de travail (par semestre ou par année) est raisonnable et ne dépasse pas les limites de faisabilité.
1.03.02	L'offre d'études est-elle régulièrement proposée aux étudiants?	L'offre d'études est proposée à long terme.
1.03.03	Existe-t-il un besoin démontrable de l'offre d'études dans la région et / ou en Suisse?	Il existe un besoin au niveau régional et/ou au niveau suisse pour l'offre d'études.

Domaine 1 Exécution et objectifs de formation

Standard 1.04

L'égalité des chances entre hommes et femmes est garantie⁴.

	Questions	Points de référence
1.04.01	La haute école spécialisée garantit-elle l'égalité des chances entre hommes et femmes ?	<p>La haute école spécialisée a instauré une commission pour l'égalité des chances entre hommes et femmes ou assure l'accès à un service similaire. Cette commission offre des services de médiations (ombudsman) et exerce un contrôle continu sur la question de l'égalité des chances.</p> <p><i>Annexe recommandées:</i> résultats des analyses de l'année précédente</p>

⁴ Les standards concernant l'égalité des chances (1.04 – 4.03 – 5.02) peuvent être traités ensemble. Il est cependant essentiel de ne pas omettre les spécificités propres à chaque standard.

Domaine 2 Organisation interne et mesures de gestion de la qualité

Standard 2.01

Les processus, les compétences et les responsabilités en matière de décision sont fixés et mis en œuvre en conséquence.

	Questions	Points de référence
2.01.01	Les responsabilités, compétences et processus décisionnels sont-ils établis et communiqués à toutes les personnes concernées?	Les responsabilités, compétences et processus décisionnels doivent être établis et communiqués à toutes les personnes concernées. <i>Annexes recommandées: Schéma des processus de décision, des responsabilités et délégations de compétences en matière décisionnelle.</i>

Supplément pour les filières d'études en coopération

	Questions	Points de référence
2.01.02	Les responsabilités, compétences et processus décisionnels au sein de la coopération sont-ils établis et communiqués à toutes les personnes concernées?	Voir point de référence 2.01.01

Domaine 2 Organisation interne et mesures de gestion de la qualité

Standard 2.02

Les enseignants et les étudiants sont consultés de manière appropriée au sujet des décisions qui concernent leurs domaines d'activité respectifs.

	Questions	Points de référence
2.02.01	<p>À quels processus décisionnels relatifs à l'enseignement et aux études le corps enseignant participe-t-il?</p> <p>Sous quelle forme cette participation est-elle réglementée?</p>	<p>Le corps enseignant (y compris les cadres intermédiaires) contribue activement à la conception, au développement et à l'assurance qualité de la filière d'études. Les processus correspondants sont définis.</p> <p><i>Annexes recommandées: règlement et liste des personnes impliquées.</i></p>
2.02.02	<p>À quels processus décisionnels relatifs à l'enseignement et aux études les étudiants et les étudiantes participent-ils?</p> <p>Sous quelle forme cette participation est-elle organisée?</p>	<p>Les étudiants et les étudiantes participent de façon appropriée à la conception, au développement et à l'assurance qualité de la filière d'études.</p> <p><i>Annexes recommandées: règlement et liste des personnes impliquées.</i></p>

Supplément pour les filières d'études en coopération

	Questions	Points de référence
2.02.03	<p>À quels processus décisionnels au sein de la coopération relatifs à l'enseignement et aux études le corps enseignant respectivement les étudiants et les étudiantes participent-ils?</p> <p>Sous quelle forme cette participation est-elle organisée?</p>	<p>Voir point de référence 2.02.01 et 02</p>

Domaine 2 Organisation interne et mesures de gestion de la qualité

Standard 2.03

L'orientation pratique et la qualité de la filière sont vérifiées régulièrement. Les résultats sont exploités pour le développement futur de l'offre.

	Questions	Points de référence
2.03.01	<p>L'orientation pratique de la filière est-elle régulièrement vérifiée?</p> <p>Quel est le rapport théorie / pratique dans la filière d'études?</p>	<p>L'orientation pratique de la filière est régulièrement vérifiée.</p>
2.03.02	<p>Quelles sont les mesures mises en œuvre pour assurer la qualité de la filière d'études?</p> <p>Qui est responsable de l'assurance qualité?</p>	<p>La qualité de la filière d'études est assurée à l'aide d'évaluations périodiques et systématiques ainsi que par d'autres mesures d'assurance qualité. Les responsabilités liées à la planification et à la mise en œuvre de ces mesures sont établies.</p> <p><i>Annexes recommandées: description des méthodes d'évaluation et des processus mis en œuvre ; résultats des évaluations des dernières années.</i></p>
2.03.03	<p>Comment les résultats des évaluations sont-ils exploités en vue d'améliorer la qualité de la filière d'études?</p>	<p>Les principaux résultats des évaluations doivent avoir été communiqués, discutés et exploités en vue d'apporter des améliorations à la filière d'études.</p>

Supplément pour les filières d'études en coopération



organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses

	Questions	Points de référence
2.03.04	Les particularités liées à la coopération dans la filière d'études sont-elles intégrées dans le développement qualité ? Quels aspects de la coopération sont intégrés dans le développement qualité?	Voir point de référence 2.03.02

Domaine 3 Etudes

Standard 3.01

La filière dispose d'un plan d'études structuré qui correspond à la mise en œuvre coordonnée de la Déclaration de Bologne dans les hautes écoles spécialisées.

	Questions	Points de référence
3.01.01	Comment le plan d'études est-il structuré?	<p>Le plan d'études est, dans la mesure du possible, structuré en fonction des objectifs de Bologne et tient compte des développements internationaux. Les exceptions doivent être justifiées.</p> <p><i>Annexes recommandées: plans d'études détaillés.</i></p>

Domaine 3 Etudes

Standard 3.02

Le plan d'études est axé sur l'objectif de la formation et sur une qualification, en règle générale professionnalisante, dont le profil est clairement déterminé⁵.

	Questions	Points de référence
3.02.01	<p>Quel est le profil de la filière?</p> <p>Le plan d'études est-il axé sur les objectifs de la formation?</p>	<p>Le plan d'études de la filière a un profil clair et est axé sur les objectifs de formation.</p>
3.02.02	<p>Vers quelle qualification professionnalisante le plan d'études mène-t-il?</p> <p>La filière est-elle orientée vers la vie professionnelle et le marché du travail?</p>	<p>Le plan d'études est axé sur une qualification professionnalisante.</p> <p>Le curriculum démontre l'orientation de la filière vers la vie professionnelle et le marché du travail.</p>
3.02.03	<p>Quels sont les thèmes, contenus et méthodes de la spécialité abordés au cours des études?</p> <p>Correspondent-ils, pour le domaine considéré, aux standards reconnus sur le plan international?</p>	<p>La filière d'études permet l'acquisition des principaux concepts et méthodes de la spécialité et inclut dans la mesure du possible des sujets interdisciplinaires.</p> <p>La qualité de l'offre correspond, pour le domaine considéré, aux standards reconnus sur le plan international.</p>
3.02.04	<p>Quelles sont les formes et méthodes d'enseignement employées?</p> <p>Quelle quantification (nombre d'heures de contact, nombre de crédits attribués) est</p>	<p>Les formes et méthodes d'enseignement permettent d'atteindre les buts de formation fixés. Les formes et méthodes d'enseignement choisies sont adaptées aux contenus transmis et motivent les étudiants et étudiantes à apprendre de façon autonome et responsable. Les différents modes d'apprentissage doivent</p>

⁵ Voir à ce propos les „Dublin Descriptors“ qui règlent les compétences pluridisciplinaires et spécifiques dans le contexte européen, ainsi que le „supplément au diplôme“ (Diploma Supplement), lequel explicite pour chaque diplôme bachelor et master les caractéristiques principales des filières correspondantes quant à la forme et au contenu.

donnée aux différentes formes
d'enseignement de chaque
module ?

Des formes d'enseignement
particulièrement innovatrices
sont-elles utilisées? Dans un
tel cas, quelles sont-elles et
pour quelles raisons sont-elles
employées?

être pris en compte par la diversité des
méthodes d'enseignement.

*Commentaire: Veuillez fournir une liste
commentée et pondérée des diverses formes
et méthodes d'enseignement en fonction des
contenus.*

3.02.05 Les méthodes et les résultats
de la recherche actuelle sont-
ils intégrés dans la formation?

Les mesures nécessaires sont prises afin de
garantir l'intégration régulière dans
l'enseignement des dernières avancées de la
recherche, tant du point de vue des méthodes
que des résultats.

*Commentaires: donnez des exemples
d'intégration dans l'enseignement de
méthodes et de résultats issus de la
recherche.*

Domaine 3 Etudes

Standard 3.03

La filière dispose d'une structure modulaire liée à un système de crédits et à un système d'examens en cours d'études⁶.

	Questions	Points de référence
3.03.01	<p>La filière dispose-t-elle d'une structure modulaire?</p> <p>Les unités d'enseignement et les contenus des cours sont-ils bien ajustés les uns aux autres?</p>	<p>Les modules offerts sont ajustés les uns aux autres tant sur le plan de leurs contenus que du point de vue organisationnel.</p>
3.03.02	<p>La filière est-elle dotée d'un système de crédits compatible avec l'ECTS?</p> <p>Quelles prestations d'études (durée, crédits) sont obligatoires pour l'obtention des titres?</p> <p>Quelle est la proportion consacrée à suivre un enseignement par rapport à celle consacrée au travail individuel?</p>	<p>Les prestations des étudiants sont validées au moyen d'un système de crédits (ECTS ou système équivalent).</p> <p>Le temps effectivement consacré par les étudiants et étudiantes à leurs activités d'études concorde approximativement avec celui prévu par le plan d'études.</p> <p><i>Annexes recommandées: système de crédits et application pratique.</i></p>
3.03.03	<p>À quel rythme et sous quelle forme les étudiants et les étudiantes sont-ils jugés au cours de leur cursus?</p> <p>Sur quels éléments sont-ils évalués?</p>	<p>Le système d'examen en cours d'études est adapté aux objectifs de formation et à l'enseignement (buts visés, contenus, méthodes et fréquence des évaluations). Les étudiants et les étudiantes sont périodiquement informés des résultats obtenus.</p>

⁶ Les études bachelor correspondent à des études à *plein temps* de 3 ans (180 crédits) et les études master à 90 crédits (en raison de la reconnaissance sur le plan international, les études master peuvent aussi comprendre 120 crédits; voir à ce propos la convention entre la Confédération et les cantons sur la création de filières d'études master dans les hautes écoles spécialisées (projet de mai 2007)).

Les formes d'examen
employées permettent-elles
d'atteindre les objectifs de
formation annoncés?

*Annexes recommandées: règlements
concernant le système d'examen en cours
d'études, et des exemples de formulaires
d'évaluation et de questions d'examen.*

Comment les étudiants et les
étudiantes sont-ils informés
de l'évaluation de leurs
prestations?

Supplément pour les filières d'études en coopération

	Questions	Points de référence
3.03.04	Est-ce que le système d'examens a été développé d'un commun accord au sein de la coopération ? Est-il reconnu mutuellement ?	

Domaine 3 Etudes

Standard 3.04

Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes sont réglementées et publiées.

	Questions	Points de référence
3.04.01	Quelles sont les conditions d'obtention des attestations, des évaluations intermédiaires, des crédits ainsi que des diplômes ?	Les conditions d'obtention d'attestations et de diplômes (attribution de crédits, évaluations intermédiaires) sont réglementées et publiées. <i>Annexes recommandées: règlements.</i>

Domaine 3 Etudes

Standard 3.05

Les compétences devant être acquises durant les études bachelor et les études master sont clairement différenciées (profils de compétences échelonnés⁷).

	Questions	Points de référence
3.05.01	Une claire différenciation est-elle faite entre les compétences à acquérir durant les études bachelor et les études master?	Les compétences à acquérir (profils de compétences échelonnés, « learning outcomes ») sont clairement différenciées entre les études bachelor et les études master.

⁷ Voir à ce propos la convention passée entre la Confédération et les cantons sur le développement des filières (Projet de mai 2007).

Domaine 3 Etudes

Standard 3.06

La haute école spécialisée assure, au travers de ses dispositions d'admission, la cohérence interne entre les compétences à acquérir dans le cadre des études bachelor et les compétences à acquérir pour effectuer des études master.

	Questions	Points de référence
3.06.01	Comment la cohérence entre les compétences à acquérir dans le cadre des études bachelor et celles à acquérir pour effectuer des études master est-elle assurée par la haute école spécialisée?	La haute école spécialisée assure, au travers de ses dispositions d'admission, la cohérence interne entre les compétences à acquérir (« learning outcomes ») dans le cadre des études bachelor et les compétences à acquérir pour effectuer des études master.

Domaine 4 Corps enseignant

Standard 4.01

L'enseignement est assuré par des enseignants bénéficiant de savoir technique et didactique, diplômés d'une haute école et possédant une expérience professionnelle de plusieurs années⁸.

	Questions	Points de référence
4.01.01	De quelle expérience d'enseignement le corps enseignant de la filière peut-il se prévaloir?	Lors de la sélection et de l'engagement du corps enseignant, les compétences didactiques et l'expérience de l'enseignement sont prises en compte.
4.01.02	Quelles sont les qualifications scientifiques et l'expérience professionnelle du corps enseignant engagé dans la filière d'études?	Le corps enseignant possède des compétences dans les thèmes enseignés. Il est apte à générer des liens avec d'autres thèmes abordés au cours de l'enseignement. <i>Annexes recommandées: CV des principaux enseignants.</i>
4.01.03	Quelles sont les mesures et les ressources à disposition pour garantir, sur plusieurs années, la stabilité du corps enseignant? Quelle proportion de l'enseignement est assurée par des enseignants permanents?	La majorité des enseignants prend part à l'enseignement pour au moins la durée d'un cycle complet de formation. Ceci est assuré par des conditions d'engagement et de travail adéquates. Une part appropriée de l'enseignement est prise en charge par des enseignants sous contrat à durée indéterminée.
4.01.04	Les résultats de l'évaluation de l'enseignement ont-ils une influence sur les activités d'enseignement des enseignants?	Lors de la répartition des tâches d'enseignement, les compétences didactiques individuelles des enseignants sont prises en considération. Lorsque les prestations scientifiques ou didactiques des enseignants sont insuffisantes, la participation à une formation continue ou à un perfectionnement

⁸ Dans certains domaines, on peut exceptionnellement renoncer à exiger un diplôme de niveau « haute école » dans la mesure où la preuve d'une compétence comparable peut être apportée.



organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses

est suggérée.

*Annexes recommandées: règlements
existants et exemples d'applications pratiques.*

Domaine 4 Corps enseignant

Standard 4.02

La majorité des enseignants exercent leurs activités également dans le cadre du mandat de prestation élargi.

	Questions	Points de référence
4.02.01	Les contrats d'engagement et/ou cahiers des charges du corps enseignant comprennent-ils des indications concrètes sur les différents domaines d'activité?	Les contrats d'engagement et/ou cahiers des charges du corps enseignant contiennent des indications concrètes concernant les tâches à accomplir dans les différents domaines d'activité. <i>Annexes recommandées: exemples de contrats ou de cahiers des charges représentatifs.</i>
4.02.02	Le temps de travail effectivement consacré par le corps enseignant aux différents domaines d'activité correspond-il au temps prévu pour effectuer ces tâches?	Le temps de travail effectivement consacré aux différents domaines d'activité correspond grosso modo à celui prévu dans le contrat d'engagement et/ou cahier des charges.

Domaine 4 Corps enseignant

Standard 4.03

Les deux sexes sont représentés de manière équitable au sein du corps enseignant.

	Questions	Points de référence
4.03.01	Comment l'égalité des chances au niveau du corps enseignant est-elle assurée ?	L'accès à une commission d'égalité des chances est assuré pour les enseignants. Une statistique concernant les enseignants indique la part respective de femmes et d'hommes.
	Quelle est la proportion de femmes et d'hommes enseignant dans la filière d'études ?	La haute école peut justifier les déséquilibres marqués dans la proportion d'hommes et de femmes.
	Quelle est la cause d'un éventuel déséquilibre de représentativité entre hommes et femmes ?	<i>Annexes recommandées: données statistiques commentées.</i>

Domaine 5 Etudiants et étudiantes

Standard 5.01

Les qualifications requises pour l'admission et celles visées à la fin des études sont définies, communiquées et vérifiées.

	Questions	Points de référence
5.01.01	<p>Quelles sont les conditions d'admission dans la filière d'études?</p> <p>Existe-t-il des conditions préalables spécifiques à la filière d'études?</p>	<p>Les conditions et les procédures d'admission dans la filière d'études sont définies clairement.</p> <p><i>Annexes recommandées: documents définissant les procédures et conditions d'accès à la filière d'études.</i></p>
5.01.02	<p>Quelles sont les qualifications requises à l'entrée des études?</p> <p>Comment sont-elles vérifiées?</p>	<p>Les qualifications requises pour l'admission dans la filière d'études sont définies, communiquées et vérifiées.</p> <p><i>Annexe recommandée: document présentant les qualifications requises pour l'admission.</i></p>
5.01.03	<p>Quelles sont les qualifications visées à la fin des études?</p> <p>Comment sont-elles vérifiées?</p>	<p>Les qualifications visées à la fin des études sont définies, communiquées et vérifiées.</p> <p><i>Annexe recommandée: document présentant les qualifications visées à la fin des études.</i></p>

Domaine 5 Etudiants et étudiantes

Standard 5.02

L'égalité des chances entre les femmes et les hommes est assurée et les principes de non-discrimination sont appliqués.

	Questions	Points de référence
5.02.01	<p>Comment la population estudiantine s'est-elle développée au cours des dernières années?</p> <p>Quelle est la proportion de femmes et d'hommes dans les différentes volées en formation?</p>	<p>Une statistique détaillée concernant les étudiants indique la part respective de femmes et d'hommes en cours d'études.</p> <p><i>Annexes recommandées: données statistiques commentées.</i></p>
5.02.02	<p>Comment l'égalité des chances est-elle assurée au niveau des conditions et des procédures d'admission, de l'organisation et du déroulement des études ainsi que de l'évaluation des prestations?</p>	<p>Dans leur ensemble, les conditions d'études doivent garantir l'égalité des chances entre hommes et femmes. En particulier, l'égalité des chances ne doit pas être remise en cause par les délais, la forme et le contenu des évaluations de prestations. L'accès à une commission d'égalité des chances est assuré.</p> <p><i>Commentaire: l'organisation des études doit prendre en compte les besoins spécifiques des étudiants et étudiantes travaillant à temps partiel et/ou ayant une charge de famille.</i></p>
5.02.03	<p>Comment les principes de non-discrimination sont-ils appliqués ?</p>	<p>Les principes de non-discrimination sont appliqués.</p>

Domaine 5 Etudiants et étudiantes

Standard 5.03

La filière d'études favorise la mobilité des étudiants. Les prestations d'études (les acquis) effectuées dans d'autres hautes écoles sont reconnues.

	Questions	Points de référence
5.03.01	L'organisation des études permet-elle les échanges d'étudiants et d'étudiantes avec d'autres hautes écoles?	La structure des études est telle que la mobilité nationale et internationale des étudiants et des étudiantes est facilitée. <i>Annexe recommandée: Vue générale des échanges d'étudiants et d'étudiantes aux niveaux national et international.</i>
5.03.02	Quelles mesures la haute école spécialisée ou la filière d'études prend-elle pour encourager la mobilité des étudiants et des étudiantes?	Les accords existants prévoient une reconnaissance transparente et mutuelle des prestations (système de crédits) pour les étudiants et les étudiantes. Ceux-ci obtiennent un appui logistique dans le cadre de la mobilité.

Domaine 5 Etudiants et étudiantes

Standard 5.04

Les étudiants disposent d'un encadrement approprié.

	Questions	Points de référence
5.04.01	En fonction des ressources à disposition, de quelle manière est assuré l'encadrement didactique / académique des étudiants et des étudiantes?	<p>En fonction des ressources à disposition, un encadrement de qualité et adapté à chacun des modes d'enseignement est garanti.</p> <p><i>Annexes recommandées: données quantitatives concernant l'encadrement (selon les divers modes d'enseignement) ; résumé de l'évaluation de la qualité de l'encadrement.</i></p>
5.04.02	Les résultats d'évaluation de la qualité de l'encadrement sont-ils pris en compte lors de l'adaptation des programmes d'enseignement?	<p>Les résultats des questionnaires envoyés aux étudiants et étudiantes, aux enseignants et aux alumni sont régulièrement exploités dans le but d'optimiser la qualité de l'encadrement dans l'enseignement.</p> <p><i>Annexes recommandées: exemples de réalisation.</i></p>
5.04.03	Où et comment les étudiants et les étudiantes peuvent-ils être conseillés en matière d'études et de prestations aux étudiants?	<p>Les étudiants et les étudiantes bénéficient de conseils généraux appropriés concernant les études, leur financement et leur carrière professionnelle.</p>

Domaine 6 Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01

La filière dispose des ressources suffisantes pour mettre en œuvre ses objectifs. Les ressources sont disponibles à long terme.

	Questions	Points de référence
6.01.01	Quels sont les équipements et locaux (salles de cours/séminaire, laboratoires, bibliothèques, moyens informatiques, moyens pédagogiques, espaces d'études, etc.) mis à disposition de la filière d'études?	La filière d'études dispose de l'infrastructure nécessaire à la réalisation durable de ses objectifs. <i>Annexes recommandées: description sommaire des infrastructures à disposition pour l'enseignement, la recherche et l'administration. Veuillez mettre à disposition durant la visite des experts les informations détaillées.</i>
6.01.02	De quelles ressources financières la filière d'études dispose-t-elle?	La filière d'études dispose de ressources financières suffisantes pour atteindre ses objectifs durant plusieurs cycles d'études. <i>Annexes recommandées: budgets et bilans des dernières années.</i>